



## L'UNSA-FERROVIAIRE DÉFEND UN MEILLEUR DÉROULEMENT DE CARRIÈRE POUR LES ADC CONTRACTUELS

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2021

### EN QUELQUES MOTS...

Il n'est plus à rappeler qu'il existe deux régimes pour les salariés à la SNCF : l'un est historique et l'autre le seul contrat de travail pour tout nouveau salarié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### LE SUJET

**Malgré des textes réglementaires distincts reprenant les modalités d'évolutions de carrière, les ADC sous le régime contractuel sont de plus en plus nombreux à dénoncer le manque de reconnaissance qui ressort**

**de leur Entretien Individuel Annuel (EIA).**

Et pour cause.... L'**UNSA-Ferroviaire** a identifié à plusieurs reprises des incohérences et a indiqué à la Direction de la Traction qu'une vigilance particulière doit y être apportée.

Dans les faits, des disparités salariales existent chez les agents de conduite contractuels dès l'embauche. L'Entreprise explique ces disparités par la prise en compte de divers critères (expérience, connaissances, etc...). La garantie d'obtenir une augmentation de la rémunération annuelle est inscrite au sein du RH00254 et de ses annexes. Le mécanisme de revalorisation annuelle des salaires des contractuels est donc

basé sur la répartition d'une somme allouée, par les managers.

Ce mécanisme ne permet pas totalement de pallier les différences de salaires entre agents de conduite contractuels et statutaires.

Et pourtant, contractuels ou statutaires, **les ADC subissent les mêmes contraintes** (restructurations, évolutions du métier, ...) Il est donc primordial que **l'évolution salariale soit plus juste et équitable !**

L'**UNSA-Ferroviaire** a démontré à plusieurs reprises sa volonté de défendre et améliorer les conditions des contractuels. Dernière en date et dans un autre registre : "les congés pour enfant malade (familièrement nommés ainsi) auxquels tous les cheminots - dont les contractuels - peuvent désormais prétendre plus aisément grâce à l'UNSA.

Côté rémunération, c'est la même chose... Il faut garantir une meilleure évolution et réduire les écarts !

C'est pourquoi, c'est avec force et conviction que l'UNSA-Ferroviaire exigera de l'Entreprise des propositions apportant de nettes améliorations salariales, en allant au-delà du système actuellement en place.

Pour le Pôle traction de l'UNSA-Ferroviaire, un ADC reste un ADC !!

## CONTACTS

Olivier BROSSE  
Olivier DEPOULAIN

[brosse.o@unsa-ferroviaire.org](mailto:brosse.o@unsa-ferroviaire.org)  
[depoulain.o@unsa-ferroviaire.org](mailto:depoulain.o@unsa-ferroviaire.org)

